



Site web: www.ecoetfinances.com Prix: 300F cfa

ECO & FINANCES

Quotidien Economique du Togo- REC N°0602/11/12/19/HAAC/0643/01/08/2022/HAAC



EMBARGOED: NOT FOR PUBLIC DISSEMINATION UNTIL TUESDAY, FEBRUARY 24, 2026, AT 9:00 AM WASHINGTON DC TIME (2:00 PM LONDON / 3:00 PM PARIS)

WOMEN, BUSINESS AND THE LAW 2026

Benchmarking Laws for Jobs and Inclusive Growth

WORLD BANK GROUP

PANIER DE LA MÉNAGÈRE



Les Togolais sont-ils heureux ? P.4

TENUES MÉDICALES



Le gouvernement lance une réforme nationale pour plus de lisibilité et de sécurité P.2

COMMERCE

La CEMAC asphyxiée par des barrières douanières et logistiques qui freinent son essor P.6

ÉGALITÉ ÉCONOMIQUE DES FEMMES

Des lois encore trop peu appliquées

Page 3



CANALBOX

FIBREZ SANS FRAIS

PROFITEZ DÈS MAINTENANT DE L'INSTALLATION À 0 FCFA

TÉLÉCHARGEZ L'APP CANALBOX POUR TESTER VOTRE ÉLIGIBILITÉ

8866 www.canalbox.tg

Tenues médicales

Le gouvernement lance une réforme nationale pour plus de lisibilité et de sécurité

Le gouvernement togolais engage une réforme pragmatique du quotidien hospitalier à travers l'harmonisation des tenues du personnel de santé. Lisibilité des rôles, sécurité des patients et valorisation du Made in Togo s'imposent comme les piliers d'une modernisation silencieuse, mais structurante.

Le Togo a officiellement lancé, ce mardi à Lomé, l'harmonisation de la tenue vestimentaire du personnel des formations sanitaires. La cérémonie, organisée au CHU Sylvanus Olympio, marque une nouvelle étape dans la modernisation du système de soins. À première vue symbolique, la mesure s'inscrit en réalité dans une stratégie plus large visant à améliorer l'organisation hospitalière et la qualité de l'expérience patient.

Au nom du Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, le ministre de la Santé, de l'Hygiène publique, de la Couverture sanitaire universelle et des Assurances, Jean-Marie Koffi Ewonou TESSI, a procédé à la remise officielle d'un important lot de tenues destinées au personnel de santé, en présence du ministre délégué, Tchoumou DARRE. Cette remise consacre le démarrage effectif de l'application du code vestimentaire national dans les formations sanitaires publiques, privées et confessionnelles du pays. L'objectif affiché est d'instaurer des repères visuels communs permettant d'identifier immédiatement

les différents corps professionnels au sein des établissements. À travers un code couleur harmonisé à l'échelle nationale, les autorités entendent renforcer à la fois la lisibilité des soins et la sécurité des patients, tout en fluidifiant les parcours au sein des hôpitaux.

Mettre fin à la confusion dans les services

Dans de nombreux centres de santé, l'incapacité pour les patients et leurs accompagnants à distinguer médecins, infirmiers, sages-femmes, aides-soignants ou personnels techniques constituait une source récurrente de stress et de perte de temps. Désormais, chaque catégorie professionnelle dispose d'une tenue standardisée, immédiatement reconnaissable. Une clarification essentielle dans un environnement où l'urgence et la pression sont permanentes.

Comme l'a souligné le ministre délégué, le professeur Tchoumou Darre, « la tenue professionnelle ne se substitue pas aux soins, mais elle contribue à la protection des usagers et à la restauration de la confiance ». Un point de vue partagé par



le Dr Tsolenyanu, Secrétaire général du Syndicat des praticiens hospitaliers du Togo, pour qui « la blouse est avant tout un symbole de confiance ».

À l'hôpital, où chaque minute compte, l'identification rapide du bon interlocuteur peut conditionner la qualité et la rapidité de la prise en charge. L'harmonisation des tenues appa-

d'appartenance au service public.

Le choix assumé du « Made in Togo »

Autre signal fort envoyé lors de la cérémonie : l'origine des uniformes. Entièrement produites sur le site industriel de Datcha, les nouvelles tenues traduisent un choix politique



raît ainsi comme un levier discret mais stratégique, pensé pour améliorer l'efficacité sans alourdir les procédures.

Au-delà de la relation soignant-patient, la réforme s'inscrit dans une logique de gouvernance. L'uniformisation visuelle contribue à structurer l'organisation interne des formations sanitaires, à renforcer la discipline professionnelle et à consolider le sentiment

clair en faveur du « Made in Togo », à la croisée des enjeux sanitaires, industriels et sociaux.

Prenant la parole, le Directeur général de BENART AFRIQUE, Dominique ZOTOGLO, a tenu à souligner que cette réforme allait bien au-delà d'une simple dotation vestimentaire. « Ce moment marque bien plus qu'une remise d'uniformes. Il symbolise la rencontre entre exigence

sanitaire, industrialisation nationale et création d'emplois durables », a-t-il déclaré, mettant en lumière la dimension stratégique de cette production locale.

Conçues pour répondre aux réalités du milieu hospitalier, les tenues reposent sur des critères de confort, de résistance, de professionnalisme et de sécurité sanitaire. Un choix assumé, qui participe à la qualité des soins tout en renforçant la protection du personnel. Mais au-delà de l'aspect technique, c'est toute une chaîne de valeur nationale qui est mobilisée.

« Ces uniformes sont intégralement fabriqués au Togo, sur notre site industriel de Datcha. Chaque tenue représente un emploi local, une famille soutenue et une valeur ajoutée créée sur notre territoire », a insisté le directeur, rappelant l'impact direct de cette politique sur l'emploi et la souveraineté productive du pays.

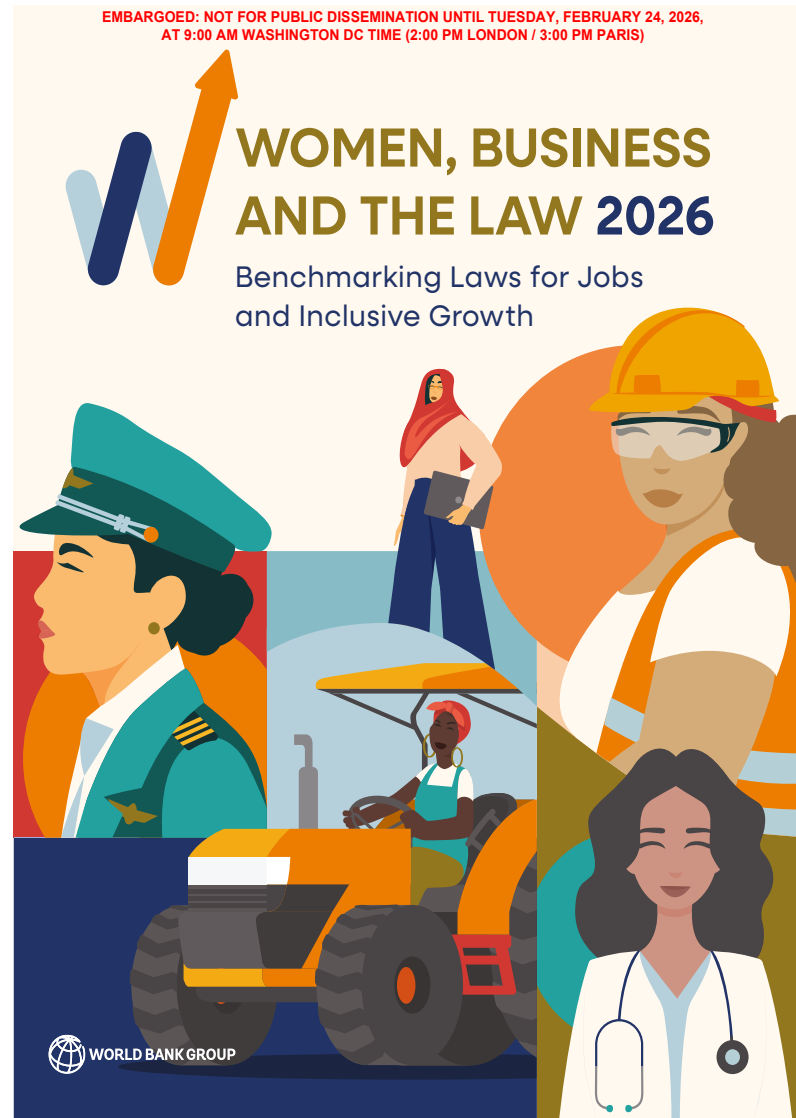
Si cette harmonisation vestimentaire ne saurait, à elle seule, répondre à l'ensemble des défis structurels du secteur — modernisation des plateaux techniques, infrastructures, conditions de travail — elle envoie néanmoins un signal fort. Celui d'un système de santé engagé dans une dynamique de rigueur, de lisibilité et de confiance, où chaque réforme, même silencieuse, contribue à améliorer durablement le service rendu au citoyen.

Égalité économique des femmes

Des lois encore trop peu appliquées

WASHINGTON, 24 février 2026 — Comme le révèle un nouveau rapport du Groupe de la Banque mondiale, les lois visant à garantir aux femmes l'égalité des chances économiques ne sont appliquées en moyenne qu'à moitié dans le monde. C'est le signe que les obstacles empêchant les femmes de contribuer pleinement à la croissance et à la prospérité sont bien plus importants qu'on ne l'estimait auparavant. Et même si ces législations étaient pleinement appliquées, les femmes disposeraient à peine des deux tiers des droits dont bénéficient les hommes. En plus de mesurer l'égalité des droits dans les législations en vigueur, la dernière édition du rapport Les Femmes, l'Entreprise et le Droit évalue — pour la première fois — leur degré d'application. Selon l'avis des experts juridiques interrogés, les lois qui encouragent la pleine participation économique des femmes ne sont appliquées qu'à moitié. Autrement dit, les gouvernements ont encore beaucoup de chemin à parcourir dans ce domaine. Bien que les pays progressent dans l'établissement de nouvelles lois en faveur de l'égalité des chances, moins de la moitié en moyenne des politiques et services nécessaires à leur application sont en place. Seulement 4 % des femmes dans le monde vivent dans des pays leur garantissant des droits économiques quasiment égaux à ceux des hommes. Une situation qui empêche les économies d'atteindre leur plein potentiel de croissance et de création d'emplois. « Sur le papier, la plupart des pays affichent des résultats

satisfaisants, avec un score moyen mondial de 67 sur 100 en ce qui concerne l'adoption de lois en faveur de l'égalité économique entre les femmes et les hommes, analyse Indermit Gill, économiste en chef et premier vice-président du Groupe de la Banque mondiale pour l'Économie du développement. Mais s'agissant du respect des lois, la note moyenne tombe à 53. Et elle chute à 47 pour ce qui est de la mise en place des systèmes nécessaires à l'exercice de ces droits. Ces chiffres mettent en évidence des inégalités de chances criantes, et les conclusions de ce rapport offrent aux responsables publics des informations clés pour enrayer le déclin du potentiel de croissance des économies en développement. » Le rapport Les Femmes, l'Entreprise et le Droit dresse un état des lieux mondial de la participation des femmes à la vie économique dans dix principaux domaines, parmi lesquels la sécurité contre les violences, l'accès à des services de garde d'enfants, l'entrepreneuriat, les protections liées à l'emploi, la propriété et la sécurité à la retraite. L'insécurité face aux violences apparaît comme un point particulièrement faible, qui fragilise la capacité des femmes à travailler de manière régulière. « La véritable égalité commence par la sécurité. Que ce soit à la maison, au travail ou dans l'espace public, la protection des femmes est une condition indispensable à leur réussite et à leur épanouissement, souligne Norman Loayza, directeur la cellule Indicateurs de politique publique à la Banque mondiale. Or le monde est loin du compte dans ce domaine. Un tiers



seulement des législations nécessaires ont été adoptées, et, quand elles le sont, elles ne sont pas appliquées comme elles le devraient dans 80 % des cas. »

« Dans la prochaine décennie, 1,2 milliard de jeunes — dont la moitié de filles — entreront sur le marché du travail, ajoute Tea Trumbic, responsable du projet Les Femmes, l'Entreprise et le Droit et auteure principale du rapport. Beaucoup atteindront l'âge adulte dans des régions où les femmes se heurtent aux plus grands obstacles et où le surcroît de PIB résultant de leur participation à la vie économique est le plus nécessaire. Ici, et partout dans le monde, garantir l'égalité des chances ne profite pas qu'aux femmes : toute la société y gagne. En bref, ce n'est pas seulement souhaitable, c'est un impératif économique. » Selon le rapport, l'entrepreneuriat constitue un autre domaine à la

traîne. Dans la quasi-totalité des pays, les mêmes règles juridiques s'appliquent aux hommes et aux femmes en ce qui concerne la création d'entreprise. En revanche, seulement la moitié environ promeuvent un accès égal au crédit, privant de fait les femmes entrepreneures de financements.

Par ailleurs, les services de garde d'enfants représentent un levier crucial pour les responsables publics. L'existence d'une offre de services abordables et fiables dans ce domaine est en général l'un des facteurs les plus déterminants de la capacité des parents, et en particulier des mères, à travailler ou à accéder à des emplois plus productifs. Or, moins de la moitié des 190 économies étudiées dans le rapport disposent de lois prévoyant un soutien financier ou fiscal pour les familles. En outre, au sein de ces économies, 30 % seulement des politiques nécessaires pour appuyer des services de garde

d'enfants abordables et de qualité ont été établies. Dans les économies à faible revenu, à peine 1 % des dispositifs de soutien à la garde d'enfants sont en place.

Il n'en reste pas moins que l'adoption de lois en faveur de l'égalité des chances a progressé au cours des deux dernières années :

- À l'échelle mondiale, 68 économies ont adopté 113 réformes juridiques positives dans la plupart des domaines de la vie économique des femmes, et en particulier ceux de l'entrepreneuriat et de la sécurité contre les violences, qui ont connu les avancées les plus significatives. Sept pays ont également étendu les congés de paternité afin de mieux répartir les tâches parentales et de soutenir l'emploi des femmes.

- L'Afrique subsaharienne a mis en œuvre 33 réformes, soit un chiffre record parmi toutes les régions du monde. Madagascar et la Somalie ont supprimé les interdictions sur le travail des femmes dans des secteurs tels que la construction, l'industrie manufacturière et l'agriculture.

- L'Égypte, la Jordanie et Oman ont accompli des progrès notables. L'Égypte se classe ainsi au premier rang mondial des « réformateurs », à la faveur d'une hausse de 10 points de son score d'égalité juridique. Les réformes récentes ont prolongé le congé parental rémunéré de 90 à 120 jours pour les mères, introduit un jour de congé payé pour les pères, imposé l'égalité salariale et autorisé les demandes relatives à des modalités de travail flexibles.

Panier de la ménagère

Les Togolais sont-ils heureux ?

Dans les marchés, les commerces de proximité et les foyers togolais, la question du panier de la ménagère reste au cœur des préoccupations quotidiennes. Combien coûtent aujourd'hui les produits alimentaires ? Le gaz domestique est-il toujours accessible ? Les dépenses essentielles restent-elles supportables ? Les données économiques récentes et les actions publiques engagées dans plusieurs secteurs clés montrent une évolution globalement rassurante pour les ménages.

Selon l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (Inseed), le taux d'inflation annuel s'est établi à 0,4 % en 2025, contre 2,9 % en 2024, soit une baisse de 2,5 points de pourcentage, le plus bas niveau depuis trois ans. L'indice harmonisé des prix à la consommation (IHPC), qui mesure l'évolution générale des prix, s'est établi à 102,2 en décembre 2025, un niveau quasiment identique à celui de décembre 2024. Ces indicateurs illustrent à eux seuls une stabilisation progressive des prix dans le pays, même si la réalité du panier de la ménagère dépend surtout de l'évolution de ses principales composantes : l'alimentation, l'énergie et les dépenses essentielles.

Production agricole en hausse pour soutenir les

prix alimentaires

L'alimentation demeure en effet la base du budget des ménages. En 2025, la catégorie « produits alimentaires et boissons non alcoolisées » a enregistré une baisse d'environ 2 % sur un an, contribuant directement à la modération du coût de la vie.

Cette évolution s'explique en grande partie par la dynamique du secteur agricole, soutenu par des investissements publics continus. La production céréalière récente a atteint environ 1,53 million de tonnes (campagne 2024-2025), confirmant la progression de l'offre alimentaire nationale. Sur les dernières années (entre 2020 et 2024), la production agricole a connu des hausses significatives, notamment +15 % pour les céréales, +13 % pour les légumes et +31 % pour les légumineuses.



Aujourd'hui, l'agriculture représente près de 20 % du produit intérieur brut (PIB) et mobilise environ les deux tiers de la population active, ce qui en fait un levier déterminant pour la stabilité des prix alimentaires.

Investissements publics, un moteur pour l'économie et les ménages

Plus précisément, en 2025, avec un budget d'investissement public de plus de 540 milliards de francs CFA, l'État togolais a misé sur l'accélération des infrastructures économiques et sociales, ciblant particulièrement les domaines du transport, de l'énergie, de l'agriculture et de l'industrialisation. Ces investissements ont contribué cette année-là à

soutenir le développement et à renforcer le pouvoir d'achat des ménages.

Les dépenses énergétiques constituent une autre composante importante du panier de la ménagère. En 2025, la division « logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles » a enregistré une hausse annuelle d'environ 9,4 %, dans un contexte international marqué par la volatilité des prix de l'énergie.

Pour atténuer l'impact sur les ménages, l'État maintient sa politique de soutien au gaz domestique. Le budget 2026 prévoit une enveloppe de 8,75 milliards de francs CFA pour la subvention du gaz butane, afin de maintenir les prix à un niveau accessible pour les consommateurs. Cette dotation reste importante, même si elle est

légèrement inférieure à celle prévue en 2025, qui s'élevait à 9,6 milliards de francs CFA.

Un panier de la ménagère progressivement stabilisé

Les données de 2024 et 2025 montrent que le coût de la vie au Togo se stabilise grâce à une combinaison de facteurs : baisse de l'inflation, subvention ciblée du gaz butane, maintien de l'offre alimentaire et investissements publics conséquents dans les infrastructures clés.

L'on peut constater que dans l'espace Uemoa, où le critère de convergence fixe un plafond d'inflation à 3 %, le Togo maintient une inflation largement en dessous de ce seuil. Cette performance macroéconomique contribue à renforcer la résilience de l'économie nationale et à préserver l'équilibre du budget des ménages.

Si la question « les Togolais sont-ils heureux de leur panier de la ménagère ? » reste subjective, l'analyse des chiffres et initiatives gouvernementales offre une réponse encourageante : le quotidien des familles se trouve soutenu par des politiques publiques concrètes et des investissements structurants.

Burkina Faso

240 milliards FCFA attendus via une obligation spéciale "Diaspora Bond" dédiée à la diaspora

Le Burkina Faso s'apprête à lever 240 milliards FCFA (365,8 millions d'euros) auprès de ses ressortissants vivant à l'étranger à travers une obligation souveraine dédiée, dénommée "Diaspora Bond", dont la souscription officielle débutera le 16 mars 2026. À travers cet instrument, les autorités entendent canaliser l'épargne de la diaspora vers le financement de projets structurants, notamment dans les secteurs industriel et routier, dans un contexte marqué par la recherche de sources de financement plus diversifiées et endogènes.

Présenté le 23 février 2026 lors d'un webinar présidé par le ministre des Affaires étrangères, Karamoko Jean Marie Traoré, ce mécanisme repose sur l'émission d'obligations d'État spécifi-

nabé établis hors du territoire national. L'objectif est de leur offrir un cadre formel et sécurisé pour investir directement dans l'économie nationale, tout en contribuant à la transformation structurelle du pays

rés comme prioritaires.

L'initiative est pilotée par le Ministère de l'Économie et des Finances du Burkina Faso, en partenariat avec le groupe financier Vista Group Holding et le ministère des Affaires

étrangères. Des précisions sur les modalités opérationnelles, notamment les conditions de souscription, les procédures de transfert des fonds vers le Trésor public ainsi que les garanties associées, devraient être communiquées prochainement par les responsables impliqués.

En clôture de la rencontre, le chef de la diplomatie burkinabè a souligné la portée stratégique de ce mode de financement, estimant qu'il permet de renforcer la contribution

directe de la diaspora à l'effort national de développement. Il a également insisté sur la nécessité de diffuser des informations claires et accessibles afin de favoriser une participation large et éclairée des Burkinabè de l'extérieur.

À travers cette opération, les autorités burkinabè misent à la fois sur le levier patriotique et sur la solidité des liens entre la nation et sa diaspora pour mobiliser des ressources supplémentaires, soutenir des investissements à fort impact économique et social et réduire la dépendance aux financements extérieurs traditionnels.

BRVM

SOURCE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES

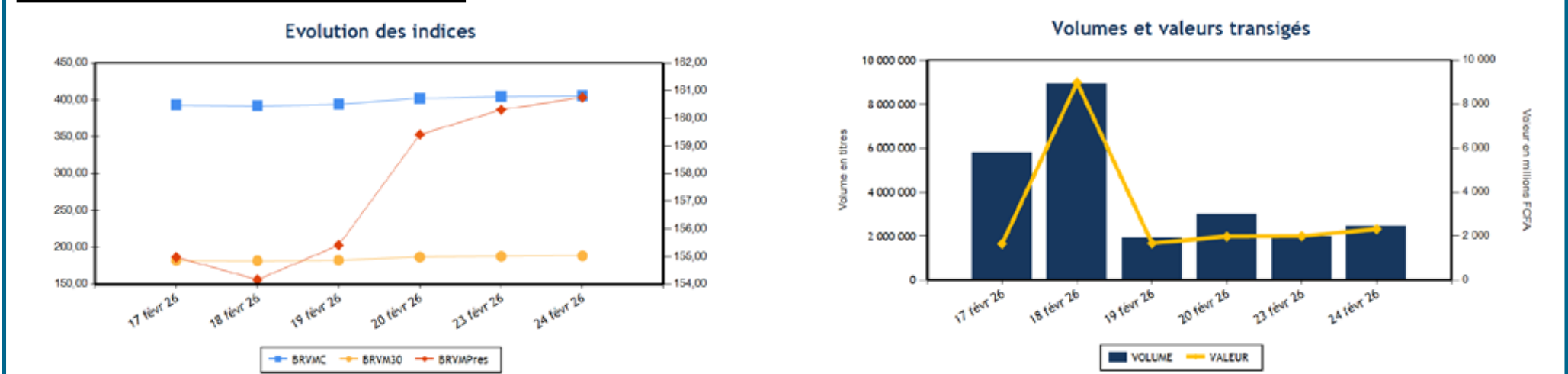
Afrique de l'Ouest

BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE

mardi 24 février 2026

N° 38

BRVM COMPOSITE	405,72	BRVM 30	188,89	BRVM PRESTIGE	160,76
Variation Jour	0,22 %	Variation Jour	0,36 %	Variation Jour	0,27 %
Variation annuelle	17,34 %	Variation annuelle	13,62 %	Variation annuelle	11,45 %



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)(Actions & Droits)	15 642 690 238 264	0,22 %
Volume échangé (Actions & Droits)	2 191 923	10,59 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	1 310 584 657	-33,51 %
Nombre de titres transigés	47	0,00 %
Nombre de titres en hausse	23	-14,81 %
Nombre de titres en baisse	15	0,00 %
Nombre de titres inchangés	9	80,00 %

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SICOR CI (SICC)	4 195	7,43 %	27,12 %
SODE CI (SDCC)	6 405	6,66 %	10,43 %
ONATEL BF (ONTBF)	2 800	3,70 %	12,68 %
ERIUM CI (Ex AIR LIQUIDE CI) (SIVC)	2 950	3,51 %	86,71 %
AFRICA GLOBAL LOGISTICS CI (SDSC)	2 300	3,14 %	51,82 %

INDICES PAR COMPARTIMENT

Base = 100 au 02 janvier 2023	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM-PRESTIGE	12	160,76	0,27 %	11,45 %	45 144	497 317 035	12,02
BRVM-PRINCIPAL (**)	35	277,65	0,27 %	27,57 %	2 146 779	813 267 622	15,85

INDICE TOTAL RETURN

Base = 100 au 02 janvier 2025	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - COMPOSITE TOTAL RETURN (**)	47	156,23	0,22 %	17,34 %	2 191 923	1 310 584 657	13,24

INDICES SECTORIELS

Base = 100 au 02 janvier 2025	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - TELECOMMUNICATIONS	3	104,10	0,22 %	9,69 %	8 071	116 924 600	10,05
BRVM - CONSOMMATION DISCRETIONNAIRE	7	201,40	0,15 %	16,40 %	45 069	95 799 505	69,06
BRVM - SERVICES FINANCIERS	16	171,11	0,40 %	17,31 %	2 031 684	555 919 132	10,70
BRVM - CONSOMMATION DE BASE (**)	9	283,90	-0,26 %	31,39 %	17 372	148 675 305	12,12
BRVM - INDUSTRIELS	6	219,53	2,01 %	65,90 %	48 951	118 653 780	23,27
BRVM - ENERGIE	4	136,97	-1,21 %	23,50 %	34 769	255 557 885	16,82
BRVM - SERVICES PUBLICS	2	127,69	1,39 %	20,58 %	6 007	19 054 450	15,85

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
PER moyen du marché (**)	13,24
Taux de rendement moyen du marché	6,64
Taux de rentabilité moyen du marché	8,16
Nombre de sociétés cotées	47
Nombre de lignes obligataires	182
Volume moyen annuel par séance	2 371 801,00
Valeur moyenne annuelle par séance	1 764 016 734,81

Obligations	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA)	11 468 570 454 230	0,00 %
Volume échangé	244 928	3 815,09 %
Valeur transigée (FCFA)	1 013 596 398	2 446,16 %
Nombre de titres transigés	8	0,00 %
Nombre de titres en hausse	1	
Nombre de titres en baisse	1	0,00 %
Nombre de titres inchangés	6	-14,29 %

PLUS FORTES BAISES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
SMB CI (SMBC)	13 400	-4,29 %	41,05 %
SERVAIR ABIDJAN CI (ABJC)	3 520	-3,56 %	21,38 %
NESTLE CI (NTLC)	12 600	-2,96 %	18,31 %
TRACTAFRIC MOTORS CI (PRSC)	4 510	-2,80 %	16,39 %
LOTTERIE NATIONALE DU BENIN (LNBB)	3 810	-1,68 %	-11,29 %

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
Ratio moyen de liquidité	39,98
Ratio moyen de satisfaction	74,62
Ratio moyen de tendance	186,65
Ratio moyen de couverture	53,58
Taux de rotation moyen du marché	0,20
Prime de risque du marché	1,80
Nombre de SGI participantes	35

Commerce

La CEMAC asphyxiée par des barrières douanières et logistiques qui freinent son essor

Le commerce au sein de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) reste pénalisé par de nombreux obstacles qui freinent l'emploi, l'investissement et l'essor des exportations. Dans son Baromètre économique publié le 30 décembre 2025, la Banque mondiale estime que des droits de douane élevés, des coûts de transport excessifs et des insuffisances logistiques et infrastructurelles continuent de réduire la compétitivité de cette zone économique.

L'institution note que les tarifs douaniers atteignent en moyenne 18% dans la région, « un niveau parmi les plus élevés au monde ». À ces prélèvements s'ajoutent des barrières non tarifaires, des inspections jugées complexes et des pratiques de tracasserie administrative qui renchérissent la production et les échanges. Selon la Banque mondiale, cette combinaison « rend la production et le commerce coûteux et difficiles », ce qui « décourage les entreprises et limite la progression des exportations ».

La structure des ventes à l'étranger illustre ces fragilités. Les matières premières dominent encore largement le panier d'exportation, essentiellement le pétrole, le gaz, le manganèse et le bois. Pour la Banque mondiale, la transformation économique suppose « un meilleur ac-

cès aux infrastructures, au financement et à un environnement des affaires plus favorable ». L'organisation souligne que, malgré certains progrès, les réseaux énergétiques, hydrauliques, numériques et de transport restent insuffisants pour soutenir des activités à plus forte valeur ajoutée ou dynamiser le commerce agricole local.

Une intégration régionale freinée par la corruption

Le poids de ces dysfonctionnements apparaît nettement sur les corridors de transport. Un camion de 25 tonnes peut dépenser plus de 3 000 dollars pour un aller-retour entre le Cameroun et la République centrafricaine, alors que les frais officiels sont inférieurs à 60 dollars. Cette estimation provient d'un précédent Baromètre économique de la Banque mondiale consacré

à la zone CEMAC et publié quelques mois avant l'édition du 30 décembre 2025. « Une étude a calculé qu'un aller-retour est soumis à une série de frais coûteux dépassant 3 000 dollars, même si les frais officiels sont très faibles (60 dollars », relève la Banque mondiale dans son rapport.

Cet écart s'explique notamment par la multiplication de contrôles illégitimes et de paiements informels. Ces coûts supplémentaires pèsent directement sur l'intégration commerciale de la sous-région. La Banque mondiale rappelle que le commerce intrarégional ne représentait qu'environ 5,1% des échanges totaux entre 2019 et 2021, un niveau faible pour un espace censé favoriser la libre circulation. Des observations antérieures confirment ces constats. L'Observatoire des pratiques anormales, dis-



positif soutenu par l'Union européenne pour surveiller les flux de transport, avait déjà signalé des charges élevées sur les grands axes d'Afrique centrale. Sur le corridor Douala-Bangui long de 1 435 kilomètres, les transporteurs déclaraient payer en moyenne 64 000 francs CFA par trajet, contre 22 941 francs CFA sur l'axe Douala-N'Djamena pourtant plus long. Rapportés à la distance, ces montants rendaient le corridor vers Bangui jusqu'à quatre fois plus coûteux.

Des corridors plombés par les contrôles et les surcoûts

La densité des contrôles explique en partie cette situation. Sur 57 points recensés entre Douala et Bangui, plus de 40 se situent au Cameroun. Sur l'axe Douala-N'Djamena, 93 arrêts ont été identifiés dont 61 postes de contrôle, avec 57 implantés côté camerounais. Cela correspond à un point de

contrôle environ tous les 18 kilomètres, alors que la fréquence tombe à un tous les 147 kilomètres au Tchad.

Les conséquences économiques sont importantes pour le secteur du transport et pour les chaînes d'approvisionnement régionales. Un rapport de 2018 élaboré à l'initiative des syndicats de transporteurs estimait à 175 milliards de francs CFA par an le total des pots-de-vin versés sur le corridor Douala-N'Djamena par quelque 78 000 camions actifs. Les paiements iraient principalement à des agents chargés des contrôles routiers et douaniers. Des transporteurs interrogés dénoncent « un système de racket institutionnalisé » qui réduit leurs marges et renchérit les prix des marchandises.

Pourtant, des mécanismes régionaux existent déjà. Le programme régional de transit adopté en 2006 prévoit un maximum de cinq postes de contrôle sur l'axe Douala-N'Djamena et trois sur Douala-Bangui. L'Observatoire recommande aussi la mise en place de brigades mixtes CEMAC afin de rationaliser les contrôles. Sur le terrain, l'application de ces mesures reste limitée, ce qui entretient les surcoûts logistiques.

Restructuration de la dette

L'Éthiopie et la France ont signé un accord bilatéral de restructuration de la dette soit le premier accord de ce type conclu entre Addis-Abeba et un membre du Comité officiel des créanciers dans le cadre commun du G20

C'est le premier accord de ce type entre l'Éthiopie et un membre de son comité officiel des créanciers, qui fait suite à un mémorandum d'entente signé par le pays en juillet 2025. L'Éthiopie et la France ont signé un accord bilatéral de restructuration de la dette le mercredi 11 février 2026. C'est le premier accord de ce type conclu entre Addis-Abeba et un membre du Comité officiel des créanciers (OCC) dans le cadre commun du G20.

Cet accord intervient après la signature, en juillet 2025, d'un mémorandum d'entente entre l'Éthiopie et l'OCC, officialisant le traitement de la dette convenu en principe en mars 2025 et offrant un allègement de plus de 3,5 milliards \$.

Rappelons que, début 2021, le pays des Négus avait sollicité une restructuration étendue de sa dette extérieure dans le cadre commun du G20, avant de se retrouver en défaut de paiement sur son unique euro-obligation en décembre 2023. Selon le Fonds monétaire

international (FMI), la dette éthiopienne est jugée insoutenable, principalement en raison de dépassements prolongés des indicateurs de dette extérieure liés aux exportations.

Parallèlement au présent accord bilatéral de restructuration de la dette, Paris a signé

un nouveau plan de financement d'un montant total de 81,5 millions d'euros (environ 96,6 millions \$) au profit d'Addis-Abeba. Il comprend 80 millions d'euros d'aide budgétaire pour le programme HGER 2.0, deuxième phase d'un programme de réforme économique nationale, ainsi qu'une subvention d'assistance technique de 1,5 million d'euros.

Ce financement « s'ajoute à la contribution de 100 millions d'euros déjà versée par la France lors de la première phase du programme de ré-

forme », précise le ministère éthiopien des Finances.

L'Éthiopie et la France ont également convenu d'explorer une participation française à la construction du nouvel aéroport éthiopien, un projet destiné à renforcer la connectivité et le commerce.

Le partenariat entre les deux pays dépasse désormais les 600 millions d'euros d'investissements, dont plus de 300 millions consacrés au secteur de l'énergie pour étendre et moderniser les infrastructures électriques du pays.

Séances plénières

L'Assemblée nationale ouvre sa première session extraordinaire de l'année 2026

Les députés ont ouvert, ce mardi 24 février 2026, la première session extraordinaire de l'année 2026 conformément aux dispositions de l'article 12 alinéa 3 de la Constitution de la Ve République, à la demande du Président du Conseil, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé. Cette session intervient dans un contexte national et international marqué par des défis sécuritaires, économiques et environnementaux majeurs, appelant une réponse législative rapide et structurée.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Professeur Komi Selom Klassou, Président de l'Assemblée nationale en présence de Monsieur Gilbert Bawara, Ministre des Relations avec le Parlement et les Institutions. A l'ouverture, le Président de l'Assemblée nationale, Son Excellence Professeur Komi Selom Klassou, a situé la portée institutionnelle de la convocation de cette session extraordinaire tout en rappelant la responsabilité des élus face aux circonstances nationales.

« Lorsque les circonstances l'exigent et que l'intérêt supérieur de la Nation appelle à une action résolue, il incombe aux représentants du peuple de répondre présent, avec dignité et responsabilité. » Il a souligné que la convocation de cette session extraordinaire illustre la vitalité institutionnelle et la capacité d'adaptation de la démocratie parlementaire togolaise aux exigences du moment.

Sept projets de loi au cœur des priorités nationales

L'ordre du jour comporte sept projets de loi touchant aux piliers fondamentaux de l'État : sécurité, souveraineté économique, inclusion sociale et protection de l'environnement.



Sécurité et stabilité nationale

Les députés examineront en priorité la prorogation de l'état d'urgence sécuritaire dans la région des Savanes. Le Président de l'Assemblée nationale a insisté sur l'équilibre entre fermeté et État de droit : « Notre devoir est de soutenir toutes les initiatives qui garantissent la paix et la sécurité de nos concitoyens tout en veillant à un encadrement légal et démocratique des mesures exceptionnelles », a indiqué le Président de l'Assemblée nationale.

Dans la même dynamique, la première Chambre du Parlement se penchera sur le projet de loi relatif à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive, visant à renforcer l'arsenal

juridique national et à l'aligner sur les normes internationales.

Gouvernance économique et inclusion financière

La session extraordinaire prévoit également l'examen de textes importants pour l'économie nationale, notamment la réglementation de la microfinance, destinée à favoriser l'inclusion financière et l'autonomisation des populations vulnérables. Une réforme institutionnelle majeure concerne le transfert des missions du Fonds d'Appui aux Initiatives Économiques des Jeunes vers l'Agence de Développement des Très Petites et Moyennes Entreprises, dans l'objectif d'améliorer l'accompagnement des jeunes entrepreneurs et de stimuler la croissance des PME.

Le projet de modification

du régime juridique et fiscal du gazoduc ouest-africain constitue aussi un enjeu stratégique pour l'attractivité énergétique et les intérêts économiques du pays.

Souveraineté monétaire

et environnement

Egalement à l'agenda de cette session extraordinaire, l'examen du projet de loi relatif à la répression du faux-monnayage dans l'espace UEMOA, afin de préserver la confiance dans les systèmes monétaires régionaux.

Enfin, la loi-cadre sur l'environnement vise à adapter la législation nationale aux défis climatiques contemporains.

« Il s'agit d'un engagement ferme en faveur de la préservation de notre patrimoine naturel et de la promotion d'un développement durable et inclusif », a annoncé le Président de l'Assemblée nationale.

Méthode parlementaire et exigence de résultats

Les travaux en commissions pour l'étude au fond

des sept projets de loi commencent dès ce mercredi avec rigueur et célérité avant leur adoption en plénière. Le Président de l'Assemblée nationale a insisté sur la qualité du travail législatif.

L'objectif affiché est clair : adopter l'ensemble des projets avant l'ouverture de la première session ordinaire de l'année, prévue pour le premier mardi du mois d'avril, selon les dispositions constitutionnelles.

« Les défis sont nombreux, mais grâce à notre détermination commune, nous saurons répondre aux attentes de notre peuple et honorer la confiance qu'il place en nous. »

Dans un esprit de continuité, il a appelé les députés à maintenir un élan de « collaboration et de diligence » dans la poursuite des travaux parlementaires.

En déclarant ouverte la session, le Président de l'Assemblée nationale a placé les travaux sous le sceau de l'intérêt général et de la responsabilité collective.

« Contribuer au renforcement de la paix, de la sécurité, de la prospérité et du bien-être de tous les Togolais »

Cette première session extraordinaire de l'année 2026 marque ainsi une étape importante de l'activité parlementaire. Elle illustre le rôle central du Parlement dans l'adaptation de l'action publique aux enjeux contemporains de la République.

RAFRAÎCHIR

INCLINER

SERVIR

**BLACK
BRILLE
DANS TOUT™**

600*
FCFA

BOUTEILLE

33cl

DISPONIBLE EN BOUTEILLE VC 65 CL

***PRIX CONSEILLÉ LA BOUTEILLE DE 33CL**

18+ L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX
POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER
AVEC MODÉRATION.